



Recuperation tva sur construction chenil

Par **sonia84**, le **03/04/2014 à 20:16**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir si quelqu'un a déjà eu le cas. Je fais construire un chenil (activité déclarée) et avec au dessus un logement d'habitation pour ma famille. Est ce que c'est considéré comme logement de fonction et ainsi pouvoir récupérer la TVA (avec la maison inscrite à l'actif) ? Mon comptable me dit que non mais je n'ai rien trouvé qui l'affirme dans les textes.rnMerci pour votre réponse

Par **alterego**, le **03/04/2014 à 20:54**

Bonjour,rnrnEntreprise individuelle ou société ?rnrnCordialement

Par **sonia84**, le **03/04/2014 à 22:16**

Je suis en nom propre, assujettie à la TVA et au réel simplifié.rnrnMercirnrnCordialement

Par **alterego**, le **04/04/2014 à 12:25**

Bonjour,rnrnVotre comptable a raison, vous ne pouvez pas considérer l'habitation "logement de fonction" et penser l'opération comme vous le faites. rnrnVous avez ou vous voulez porter à l'actif de l'entreprise l'immeuble composé d'un appartement et d'un local professionnel, vous devez, alors, prendre en considération l'ensemble des conséquences fiscales et non pas la

seule TVA. rn rnVoici un lien qui devrez vous permettre de ne pas prendre une décision à la légèrern rn <http://http://www.netpme.fr/info-conseil-1/gestion-entreprise/fiscalite/optimisation-fiscale/fiche-conseil/41129-consequences-fiscales-inscription-immeuble-actif-entreprise-individuelle> rn rnCordialement

Par **sonia84**, le **05/04/2014** à **21:02**

Merci pour votre réponse. rnTrès gentil à vous et je vais donc laisser mon comptable faire au mieux. rn rnCordialement